

4. *Invite* le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à poursuivre ses efforts en vue d'aider les gouvernements à améliorer le sort des enfants et à les préparer à la vie.

1347<sup>e</sup> séance plénière,  
13 août 1964.

#### 1048 (XXXVII). Accroissement démographique et développement économique et social

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1962, sur l'accroissement démographique et le développement économique et les résolutions du Conseil 933 B (XXXV) du 5 avril 1963, sur le Congrès mondial de la population qui doit se tenir à Belgrade (Yougoslavie) en 1965, et 933 C (XXXV) du 5 avril 1963 sur l'intensification des études, de la recherche et de la formation dans le domaine démographique,

*Ayant pris connaissance avec satisfaction* de l'enquête faite par le Secrétaire général, à la demande de l'Assemblée générale, auprès des gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées sur les problèmes particuliers que ces gouvernements rencontrent du fait de l'interaction du développement économique et des changements démographiques <sup>60</sup>,

*Ayant noté, en particulier,* les graves préoccupations exprimées par de nombreux gouvernements de pays en voie de développement, en réponse à cette enquête, en ce qui concerne la lenteur de la croissance économique de leurs pays au regard du taux élevé d'accroissement de leur population,

*Ayant noté également* la haute priorité que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a attribuée, notamment, à l'objectif qui consiste à « mieux comprendre les problèmes démographiques » <sup>61</sup>,

*Félicitant* la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient d'avoir organisé la Conférence asiatique de la population, tenue en 1963,

1. *Invite* l'Assemblée générale, les commissions économiques régionales et la Commission de la population à examiner les réponses des gouvernements à l'enquête et à faire des recommandations en vue d'intensifier les activités des Nations Unies visant à aider les gouvernements des pays en voie de développement intéressés à traiter des problèmes démographiques qui se posent pour eux;

2. *Prie* le Secrétaire général de communiquer les conclusions de l'enquête au Congrès mondial de la population et aux institutions spécialisées intéressées, notamment à l'Organisation internationale du Travail, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et à l'Organisation mondiale de la santé, en leur suggérant de tenir compte,

<sup>60</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Annexes, point 21 de l'ordre du jour, documents E/3895 et Add.1.

<sup>61</sup> *Ibid.*, Supplément n° 14 (E/3866), par. 77.

dans la mesure appropriée, des conclusions de cette enquête dans l'établissement de leurs programmes;

3. *Prie* le Secrétaire général d'entreprendre à l'avenir, à des intervalles appropriés, des enquêtes analogues sur les problèmes que posent les relations entre le développement économique et l'évolution démographique;

4. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur la résolution 54 (XX), adoptée à l'unanimité le 17 mars 1964, par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui invite « l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées à élargir l'assistance technique qu'elles sont disposées à accorder aux gouvernements, sur leur demande, pour le développement des statistiques, de la recherche, de l'expérimentation et des programmes d'action concernant la population » <sup>62</sup>;

5. *Recommande* à la Commission économique pour l'Amérique latine et à la Commission économique pour l'Afrique d'organiser des conférences régionales en vue d'étudier les tendances démographiques ainsi que les tendances économiques qui leur sont liées, et leurs incidences sur le développement économique et social des régions intéressées et de communiquer leurs conclusions au Conseil et à la Commission de la population pour qu'ils leur donnent la suite qu'elles comportent;

6. *Insiste* auprès du Secrétaire général et des institutions spécialisées intéressées pour qu'ils recherchent les moyens de renforcer et d'élargir leur action dans le domaine démographique, y compris les possibilités d'obtenir des contributions bénévoles.

1351<sup>e</sup> séance plénière,  
15 août 1964.

#### 1025 (XXXVII). Contrôle international des stupéfiants

##### A

##### RAPPORT DE LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS ET RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL PERMANENT DE L'OPIUM POUR 1963

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport de la Commission des stupéfiants (dix-neuvième session) <sup>63</sup> et du rapport du Comité central permanent de l'opium pour 1963 <sup>64</sup>.

1345<sup>e</sup> séance plénière,  
11 août 1964.

##### B

##### QUESTION DU KHAT <sup>65</sup>

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 667 D (XXIV) du 1<sup>er</sup> août 1957, par laquelle il invitait l'Organisation mondiale de la santé

<sup>62</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément n° 2 (E/3876/Rev.1).

<sup>63</sup> *Ibid.*, Supplément n° 9 (E/3893).

<sup>64</sup> E/OB/19 et E/OB/19/Addendum, Publications des Nations Unies, n° de vente: 64.XI.11 et 64.XI.11/Addendum.

<sup>65</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément n° 9 (E/3893), par. 149.